

5) REGLEMENT INTERIEUR EST 52749

52749 6ème Rapid'échecs challenge Bernard Leclerc – Jeunes Tressange 29 mai 2021

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise le 29 mai 2021 son **7ème rapid'échecs International Challenge Bernard Leclerc_Circuit 57 2021**. Ce tournoi se déroulera F.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGÉ. Il est ouvert à tous les licenciés mineurs, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur sous FRA. (*si licence prise sur place obligation de remplir un questionnaire ou présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs*)

Article 2 :

organisation:

-Tournoi EST52749: -18ans réservé PPO, POU , PUP , BENJ , MIN, CAD 1ère année uniquement. Le tournoi est composé de 7 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, ou utiliser un toutes-rondes si n-8, suivant le nombre de participants, **ronde 1 à 14 H00**.

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO rapide et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Article 3 :

- Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III: application des articles A4 et III.5 :

- "*La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.*"

- Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Début de la 1^{ère} **ronde à 14H00**. Clôture du tournoi vers 8H30 , résultats sur site FFE et prix versés par cagnotte ou sur place si dans les temps.

Article 4 :

Droits d'inscriptions (consommables inclus) :

- **EST52749**: Cad 1ère année, Minimes + Benjamins : **5 €** - Pupilles + Poussins + Petits-Poussins: **3 €uros**, Mixtes et Féminins.

Prise de licence B FFE avant le 29/05: + 5 €uros , coordonnées avant le 29 mai 13H00, licence B sous FRA obligatoirement.

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante **EST52749**:

- **100% des droits d'inscription: 3 premiers Clt Général, Minimes: 30, 20 et 10 € , 3 premiers Benjamins: 30, 20 et 10 €, à la place non cumulables.**
- **Petits-poussins, Poussins et Pupilles : Coupe aux 3ers/cat Mixte & Féminines si min 5/catégorie.**

Les prix en espèces (versés par cagnotte) sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Tronqué. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (voire affichage).

- Contestation : selon les points D8 et D10 du système Suisse [C.04.2](#), " *Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur* " et " *Une fois publiés, les appariements ne doivent plus être modifiés, sauf si deux joueurs ont déjà joué ensemble* ".

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire : Mesures Sports fixées au 19 mai (Chapitre 4 : Sport - articles 42 à 44 du décret n°2020-860 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19).**
- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- le match nul par accord mutuel est autorisé.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : //.

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

 leclercbernard

Pour l'organisation :

-----etph57---